

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

| | |
|--|----------|
| Afférents au Comité En exercice Syndical | Présents |
|--|----------|

| | | |
|----|----|----|
| 37 | 37 | 19 |
|----|----|----|

Séance du 26 mai 2011

Date de la convocation

14-04-11

Date d'affichage

14-04-11

Objet de la Délibération

2011-05-15

Action culturelle du Pays 2011 –
La Chanson du
Canal

L'an deux mille onze

Et le vingt six mai

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL BELLIDO** (CdC Le Minervois), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JP CRASSUS** CdC du Saint-Chinianais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 JUIN 2011

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après [310511] Préfecture

le [310511] après [310511] Préfecture

[310511]

<

Objet : Action culturelle du Pays 2011 - La Chanson du Canal

L'Orchestre du Pays répond aux objectifs suivants :

- Favoriser la pratique de la musique d'ensemble à des musiciens, choristes et comédiens amateurs encadrés par des professionnels,
- Permettre aux participants de s'engager dans un projet artistique de sa création à sa diffusion,
- Valoriser le patrimoine du Pays Haut Languedoc et Vignobles par une création artistique, diffusée sur le territoire du Pays avec une répartition géographique équilibrée, compte tenu des contraintes techniques spécifiques.

Pour 2011, le projet porte sur une création artistique sur le thème de la valorisation du patrimoine du Canal du Midi, élément architectural fort de l'identité de notre territoire.

Cette création fait, par ailleurs, l'objet d'un partenariat avec les écoles de musique du territoire – Bédarieux, Capestang/Saint-Chinian, Thézan – qui prévoit une série d'actions à destination des élèves de ces écoles de musique, en termes de rencontres, de formation et de sensibilisation à la pratique instrumentale.

Le choix des lieux de représentation, en adéquation avec ces actions mises en œuvre avec le concours des partenaires locaux, est proposé comme suit par la Commission Culture :

- le Samedi 11 Juin, à Murviel les Béziers,
- le Vendredi 18 Novembre à Capestang,
- le Samedi 19 Novembre, à Saint-Chinian, pour la fête de la Saint Aignan.

Une date pourra être fixée pour une représentation supplémentaire, à Roujan, courant Octobre.

La Commission Culture propose de déterminer les tarifs de spectacle, comme suit :

- Invités : exonérés (élus de la commune et représentants des financeurs),
- Enfants de moins de 12 ans : exonérés
- A partir de 12 ans : 5 € en tarif unique.

Par ailleurs, deux communes ont sollicité le Pays pour inscrire l'Orchestre de Pays dans leur programmation culturelle :

- Portiragnes, pour une représentation le 2 Juillet prochain, dans le cadre de "Canalissimo", fête du Canal ; la commune assurerait la prise en charge de la régie du spectacle (coût estimé à 4.000 €) ;
- Béziers, pour une représentation le 18 septembre prochain, dans le cadre de l'organisation des Journées du Patrimoine, pour un coût de 9.500 €.

Ces sollicitations sont une réelle reconnaissance de l'Orchestre du Pays, qui se produirait ainsi, pour la première fois, dans une salle à jauge importante (Zinga Zanga).

Enfin, le festival "Hivernales du Rire et du Vin" n'étant plus porté par le Pays, il convient de procéder à la clôture de la régie d'avances et de recettes liée à ce festival peut être clôturée.

Dans le même ordre, il convient de modifier l'intitulé de la régie d'avances et de recettes "Musiques au cœur du vignoble", qui devient "Orchestre de Pays".

En conclusion, Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le choix des lieux de diffusion du spectacle de l'Orchestre de Pays,
- d'adopter la tarification proposée *supra*,
- d'agréer le principe de la diffusion de ce spectacle hors le périmètre du Pays, à Portiragnes et Béziers,

- de clôturer la régie d'avances et de recettes du festival "Hivernales du Rire et du Vin" et d'agréeer le nouvel intitulé de la régie "Orchestre de Pays".

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le choix des lieux de diffusion du spectacle de l'Orchestre de Pays, adopte la tarification proposée *supra*, agrée le principe de la diffusion de ce spectacle hors le périmètre du Pays, à Portiragnes et Béziers, clôturé la régie d'avances et de recettes du festival "Hivernales du Rire et du Vin" et d'agrée le nouvel intitulé de la régie "Orchestre de Pays".

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 26 mai 2011.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 JUN 2011

SERVICE COURRIER